

Rapport sur les amendements aux Statuts de l'ICOMOS à l'Assemblée générale

Contexte

Au cours du mandat 2008-2011, le Comité exécutif a eu plusieurs discussions au sujet des Statuts de l'ICOMOS. Il a fait le constat que des tentatives d'amendement précédentes avaient été infructueuses et avait laissé un souvenir amer de sorte qu'il y a aujourd'hui une certaine réticence auprès de nombreux membres et Comités à rouvrir ce débat.

Néanmoins, le Comité exécutif a également fait le constat que :

- La législation et les pratiques concernant les associations et leur mode de financement ont évolué, en France comme ailleurs ;
- Les Statuts tels que rédigés ne permettent pas d'asseoir la stabilité financière de l'association dans la durée ;
- La rédaction actuelle des Statuts n'est pas en conformité avec la loi, du moins sur certains points, et comporte des ambiguïtés notamment pour ce qui concerne la gouvernance ;
- Les Statuts contiennent de nombreuses dispositions ne relevant pas de Statuts d'une association (un document opposable à des tiers) mais devant figurer dans un Règlement intérieur (un document opposable aux membres) ; ils manquent par conséquent de clarté.

Ces considérations ont conduit le Comité exécutif à se pencher sur ce dossier. Il a souhaité néanmoins de procéder par étapes en commençant avec les points les plus urgents, en prenant en considération les travaux réalisés dans le passé, et en procédant à de larges consultations à travers le Comité consultatif.

C'est ainsi qu'un premier document de réflexion sur les amendements à apporter aux Statuts et au Règlement intérieur de l'Assemblée générale a été soumis pour commentaires au Comité Consultatif en octobre 2010. Le Comité consultatif a fixé le 15 janvier 2011 comme délai initial pour l'envoi de tels commentaires au Secrétariat international avec l'indication explicite qu'aucun commentaire signifiait accord sur les propositions. Le processus de consultation a été présenté dans les Nouvelles Electroniques de l'ICOMOS # 62 avec une prolongation du délai jusqu'au 31 janvier 2011 afin de permettre une plus large participation à la consultation.

Résultats du processus de consultation

Sept réponses ont été reçues la suite de la consultation:

- 6 réponses comportant des commentaires et un accusé de réception;
- 6 réponses émanant des Comités nationaux ou de leur président (ICOMOS Australie, Autriche, Canada, Espagne, Suède, Venezuela) ainsi qu'une contribution de la part d'un membre individuel (ICOMOS États-Unis);
- 5 contributions reçues dans les délais et 2 contributions parvenues au Secrétariat quelques jours après la date limite.

L'ensemble des contributions a été pris en compte par le Comité exécutif lors de sa réunion de mars 2010 en vue de soumettre des propositions pour adoption à l'Assemblée générale.

Malgré la bonne volonté du Comité exécutif d'aller de l'avant et l'adoption d'un calendrier qui aurait permis une deuxième consultation sur des propositions d'amendements présentés sous la forme de 'suivi de modifications', il s'est avéré qu'un processus de consultation plus long était indispensable. En effet :

- Les réponses à la consultation ont été relativement peu nombreuses : plutôt que de conclure que tous les Comités n'ayant pas répondu marquaient leur accord, le Comité exécutif s'est posé la question si tous les Comités avaient bien pris conscience que ce débat avait été lancé ;
- Parmi les Comités nationaux qui ont répondu à la consultation, plusieurs ont observé qu'il était difficile de répondre à un document de réflexion et qu'ils se réservaient le droit de donner un avis final une fois reçu les propositions d'amendements sous la forme de textes précis ;
- Imperceptiblement, le débat qui dans une première étape devait se limiter aux amendements indispensables s'était élargi à d'autres sujets importants mais moins urgents, alors que l'analyse juridique et l'analyse sur les moyens d'assurer une plus grande stabilité financière n'étaient pas encore assez approfondies ;
- De surcroît, lorsque les concepts présentés dans le document de réflexion pour lesquels il y avait consensus ont été traduits en propositions d'amendements, il s'est avéré que les deux versions linguistiques des Statuts ne correspondaient pas...

Si un premier objectif avait été atteint - relancer un dialogue sur l'amendement des Statuts – il était évident que le deuxième objectif – soumettre des propositions d'amendements au vote à l'Assemblée générale de Paris – n'était plus réaliste car il aurait fallu des corrections et analyses supplémentaires, ce qui était impossible dans les délais impartis. Il aurait fallu surtout plus de temps pour les consultations.

C'est la raison pour laquelle le Comité exécutif propose à la 17^e Assemblée générale en 2011 d'adopter une résolution définissant le processus qui conduira à soumettre des propositions d'amendement des statuts pour adoption à la 18^e Assemblée générale en 2014. Dans ce but, il est proposé de créer un groupe de travail représentatif de toutes les régions et grandes aires culturelles (les nominations devant être faites par le comité consultatif), et qui devra comporter des personnes ayant travaillé sur le groupe de travail des statuts. Le groupe de travail devra prendre en considération les analyses et travaux déjà réalisés et se concentrer sur les thèmes suivants :

- Catégories de membres et stabilité financière
- Gouvernance
- Élections
- Interaction des principes de Eger-Xi'an et Dubrovnik-La Valette avec les Statuts et/ou le Règlement intérieur
- Conformité avec la législation.

La base de départ sera le texte des statuts épuré des dispositions à transférer vers le Règlement intérieur. Le groupe de travail devra néanmoins faire des propositions pour les deux documents (Statuts et Règlement intérieur, comme approprié).

Le groupe de travail présentera un rapport au comité consultatif en 2012. Etant donné le travail déjà réalisé, les propositions seront présentées comme textes amendés en mode « corrections visibles », avec les justifications. Après la réunion du comité consultatif en 2012, un délai supplémentaire (max. 6 semaines) sera donné aux comités et aux membres pour envoyer des commentaires afin de permettre à ceux qui n'ont pas assisté au comité consultatif de participer au processus de consultation.

Basé là-dessus, le groupe travail soumettra au comité consultatif une version révisée bien avant sa réunion en 2013. Les comités et les membres auront la possibilité de la commenter avant et durant la réunion du comité consultatif.

Basé sur les commentaires reçus, et les discussions et décisions établies lors de la réunion du comité consultatif en 2013, le groupe de travail préparera la version finale de la proposition d'amendements des statuts, ainsi que la proposition finale pour le règlement intérieur. Ils seront envoyés aux membres 4

mois avant le début de l'assemblée générale 2014, conformément à l'article 19 des statuts.

Le groupe de travail soumettra un rapport d'avancée au comité exécutif entre les réunions du comité consultatif.

Projet de résolution soumis à l'Assemblée générale

Point 5-1 de l'ordre du jour – Rapport sur les amendements aux Statuts

Projet de résolution GA 2011/8

La 17^e Assemblée générale décide de créer le groupe de travail suivant afin que des amendements aux Statuts de l'ICOMOS et au Règlement intérieur soient soumis pour adoption à la 18^e Assemblée générale en 2014. Dans ce but, un groupe de travail est créé, représentatif de toutes les régions et aires culturelles, qui comporte des personnes ayant travaillé sur le groupe de travail des statuts, et sera composé de : M. / Mme (pays ICOMOS) (noms suggérés par le comité consultatif), M. / Mme (ICLAFI, membre du précédent groupe de travail), Mme Anne Magnant (ICOMOS France, membre du précédent groupe de travail) Mme Bénédicte Selfslagh (ICOMOS Belgique, présidente du précédent groupe de travail ainsi qu'un représentant du conseil juridique de l'ICOMOS.

- Le groupe de travail devra prendre en considération les analyses et travaux déjà réalisés et se concentrer sur les thèmes suivants :Catégories de membres et stabilité financière
- Gouvernance
- Élections
- Interaction des principes de Eger-Xi'an et Dubrovnik-La Valette avec les Statuts et le Règlement intérieur
- Conformité avec la législation
-

La base de départ sera le texte des statuts épuré des dispositions à transférer vers le Règlement intérieur. Le groupe de travail devra néanmoins faire des propositions pour les deux documents (Statuts et Règlement intérieur, comme approprié)

Le groupe de travail présentera un rapport au comité consultatif en 2012. Etant donné le travail déjà réalisé, les propositions seront présentées comme textes amendés en mode « corrections visibles », avec les justifications. Après la réunion du comité consultatif en 2012, un délai supplémentaire (max. 6 semaines) sera donné aux comités et aux membres pour envoyer des commentaires afin de permettre à ceux qui n'ont pas assisté au comité consultatif de participer au processus de consultation.

Basé là-dessus, le groupe travail soumettra au comité consultatif une version révisée bien avant sa réunion en 2013. Les comités et les membres auront la possibilité de la commenter avant et durant la réunion du comité consultatif.

Basé sur les commentaires reçus, et les discussions et décisions établies lors de la réunion du comité consultatif en 2013, le groupe de travail préparera la version finale de la proposition d'amendements des statuts, ainsi que la proposition finale pour le règlement intérieur. Ils seront envoyés aux membres 4 mois avant le début de l'assemblée générale 2014, conformément à l'article 19 des statuts.

Le groupe de travail soumettra un rapport d'avancée au comité exécutif entre les réunions du comité consultatif.

Amendements aux Statuts de l'ICOMOS **Propositions soumises pour discussion au Comité consultatif en octobre 2010¹**

Ce rapport rappelle les propositions qui ont été faites dans le document de conception, présente un aperçu des commentaires reçus et comment ils ont été pris en compte et présente également tous les commentaires reçus durant le processus de consultation. Ce document a pour lire en conjonction avec la présentation dans le Bulletin de l'ICOMOS.

La plupart des amendements proposés correspondent à des demandes formulées depuis des années (ex. ajouter la dimension immatérielle du patrimoine dans les buts et activités). Elles correspondent également à des demandes de clarification (ex. concernant les catégories des membres) ou reflètent les pratiques actuelles (ex. Les Principes d'Eger Xi'an).

Certaines propositions sont plus substantielles, mais leur seul objectif est d'assurer à l'ICOMOS une meilleure gouvernance et stabilité financière et elles rentrent dans le **cadre existant** de l'organisation (ex. clarification entre les responsabilités des membres élus et du secrétariat). Il s'agit des propositions d'amendement les plus urgentes.

Que le Comité consultatif se prononce en faveur d'une réforme minimale ou au contraire en faveur d'une réforme plus profonde, ceci ne devrait pas empêcher l'Assemblée générale d'adopter en 2011 les amendements importants et urgents relatifs à la gouvernance et stabilité financière.

Le Comité exécutif soumet pour discussion au Comité consultatif un certain nombre de propositions d'amendement des Statuts de l'ICOMOS et du Règlement intérieur de son Assemblée générale. Ces propositions ont été élaborées par le Groupe de travail sur les Statuts et révisées par le Comité exécutif. Ont été utilisées des suggestions formulées dans le passé tout comme des suggestions nouvelles. Les propositions reflètent des concepts, mais n'entrent pas (encore) dans des détails techniques ou de rédaction, comme le nettoyage du texte.

La plupart des amendements proposés correspondent à des demandes formulées depuis des années (ex. ajouter la dimension immatérielle du patrimoine dans les buts et activités). Elles correspondent également à des demandes de clarification (ex. concernant les catégories des membres) ou reflètent les pratiques actuelles (ex. Les Principes d'Eger Xi'an).

Certaines propositions sont plus substantielles, mais leur seul objectif est d'assurer à l'ICOMOS une meilleure gouvernance et stabilité financière et elles rentrent dans le **cadre existant** de l'organisation (ex. clarification entre les responsabilités des membres élus et du secrétariat). Il s'agit des propositions d'amendement les plus urgentes.

Que le Comité consultatif se prononce en faveur d'une réforme minimale ou au contraire en faveur d'une réforme plus profonde, ceci ne devrait pas empêcher l'Assemblée générale d'adopter en 2011 les amendements importants et urgents relatifs à la gouvernance et stabilité financière.

¹ Document ADCOM 2010/10 10-3, Ver. 2010/10/26

Propositions d'amendements aux Statuts

Buts et activités

- 1 Ajustement des buts à la situation existante, ex. inclusion d'une référence à la dimension immatérielle du patrimoine.

Membres

- 2 Suppression de la liste des professions afin de tenir compte de leur évolution
- 3 Catégories
 - Membres individuels et institutionnels : les Statuts refléteront les conditions nécessaires pour devenir membre de l'ICOMOS ainsi que la procédure d'admission et la possibilité de faire appel au Comité exécutif pour ce qui concerne la procédure.
 - Les membres associés des Comités nationaux ne sont pas membres de l'ICOMOS (ils ne paient pas de cotisation internationale et n'ont pas de droits au sein de l'ICOMOS, y compris dans les Comités internationaux et l'Assemblée générale).
 - La catégorie de membres bienfaiteurs sera supprimée (la question sera gérée à travers la structure des cotisations).
 - Les membres honoraires conserveront leur droit de vote (l'honorariat est décerné par l'Assemblée générale aux membres titulaires en raison des services rendus à l'ICOMOS).
 - Création d'une catégorie nouvelle de membres qui apportent leur patronage (ils ne paient pas de cotisation et n'ont pas le droit de vote).
- 4 Le respect de la Déclaration d'engagement éthique de l'ICOMOS fera partie des conditions d'adhésion des membres.

Assemblée générale

- 5 Clarification du quorum requis pour l'Assemblée générale afin d'en faciliter l'organisation pratique.

Comité exécutif

- 6 Le Comité exécutif (qui sera appelé Conseil d'administration afin de faire une distinction entre les responsabilités des administrateurs élus et le Secrétariat exécutif) sera composé de :
 - Un Président,
 - Un Secrétaire général,
 - Un Délégué aux finances,
 - Cinq Vice-Présidents,qui formeront le Bureau, ainsi que de :
 - Onze membres élus par l'Assemblée générale, ainsi que
 - Cinq membres co-optés.Il est proposé de ne pas dépasser le nombre de 24 personnes au cas où l'ICOMOS chercherait à obtenir le statut d'intérêt public (cfr dons et le mécénat).
- 7 Le Président du Comité consultatif sera invité aux réunions du Conseil d'administration en tant qu'observateur de même que les membres du Conseil d'administration pourront assister aux réunions du Comité consultatif comme observateurs.

- 8 La procédure d'élection sera organisée de telle manière qu'au moins un candidat de chaque région telle que définie par l'UNESCO, siège du Conseil d'administration : le candidat ayant récolté le plus de voix [des membres de sa région] dirigera les activités et réunions régionales.
- 9 La cooptation sera fondée uniquement sur la capacité des candidats considérés à apporter une contribution significative à l'organisation, par exemple en termes de stabilité financière.
- 10 La durée maximale des mandats pour siéger au Conseil d'administration sera maintenu à 9 années consécutives ; exception sera faite pour les Président, Délégué aux finances et Secrétaire général pour qui la durée maximale sera de 12 années consécutives.
- 11 Les membres du Conseil d'administration, y compris les membres du Bureau, agiront conformément aux décisions du Conseil.
- 12 Le Conseil d'administration aura la responsabilité de reconnaître les Comités nationaux et internationaux et le cas échéant de retirer cette reconnaissance.

Bureau

- 13 La description des responsabilités des membres du Bureau sera amendée afin d'éliminer les ambiguïtés notamment en ce qui concerne le Secrétariat.
- 14 Les responsabilités du Président incluront le pouvoir d'ester en justice, mais un mandat du conseil d'administration sera nécessaire pour initier une action en justice (ceci est une clause standard).
- 15 La description des tâches des membres du Bureau dans les Statuts sera limitée à l'essentiel, mais celles-ci seront détaillées dans un document sur la délégation des pouvoirs ; ce dernier devra inclure les pouvoirs délégués au Secrétariat. Dans un souci d'éviter des chevauchements des responsabilités, la division des tâches pourrait être la suivante :
 - Le Président est le représentant de l'organisation ; il doit agir avec l'accord ou sur délégation du Conseil d'administration pour des engagements importants;
 - Le Secrétaire général, en tant que liaison entre le Secrétariat, le Conseil d'administration et son Bureau pour les questions administratives, supervise la préparation des réunions statutaires, les comptes-rendus et les formalités administratives.
 - Le Délégué aux finances, en tant que liaison entre le Secrétariat, le Conseil d'administration et son Bureau pour les questions financières supervise la stabilité financière, y compris la levée des fonds, et vérifie les comptes.
 - Le Président délègue des responsabilités aux autres membres du Bureau (les Vice-Présidents) à l'instar de portefeuilles ministériels.

Comité consultatif

- 16 Le Président et Vice-Président(s) du Comité consultatif sont issus de chacune des deux composantes du Comité consultatif (les Comités nationaux et les Comités internationaux scientifiques).
- 17 Dans tous les articles des Statuts, les Comités internationaux seront mis au même niveau que les Comités nationaux pour autant que ce ne soit pas encore le cas.
- 18 Une référence sera ajoutée à l'article 12-b afin de reconnaître des structures comme le Conseil scientifique ou l'Académie.

- 19 Suppression de l'article 12-c concernant l'établissement par le Comité consultatif d'une liste de candidats pour l'élection au Conseil d'administration.

Comités nationaux

- 20 Des groupes régionaux pourront être reconnus par le Conseil d'administration lorsque l'établissement de Comités nationaux n'est pas possible.
- 21 Les Comités nationaux désignent les membres qui votent à l'Assemblée générale indépendamment de l'appartenance de ces derniers à leur Conseil d'administration.

Amendements

- 22 L'amendement aux Statuts sera décidé à [la majorité] des membres présents.

Propositions d'amendements au Règlement intérieur de l'Assemblée générale

- 23 Simplification de la procédure d'élection:
- Deux tours de scrutin maximum pour les fonctions de Président, Délégué aux Finances et Secrétaire général : si aucun des candidats n'a obtenu la majorité des voix, le second tour du scrutin se jouerait entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix. L'élection pour les trois postes se tiendra simultanément, un candidat pouvant concourir pour une fonction spécifique seulement.
 - Pour les Vice-Présidents : les cinq candidats ayant obtenus le plus de voix seront déclarés élus.
 - Pour les autres membres du Conseil d'administration : le candidat ayant obtenu le plus de voix pour chaque région non encore représentée au Bureau sera déclaré élu ; seront déclarés élus les candidats ayant obtenu le plus de voix en fonction des sièges encore à pourvoir.
- 24 Le délai pour les procurations prévu à l'article 23-3-c sera harmonisé avec le délai prévu dans l'article 15-2, à savoir 18:00 heures du premier jour de l'Assemblée générale (tous les délais seront identiques sauf pour les résolutions : voir plus loin).
- 25 Le Comité de vérification des pouvoirs examinera un rapport préparé par le Secrétariat sous la supervision du Secrétaire général, vérifiera son exactitude et présentera les résultats à l'Assemblée générale.
- 26 Le délai pour le dépôt des projets de résolution sera 18:00 heures du deuxième jour de l'Assemblée générale.
- 27 Tout projet de résolution qui, de l'avis du Délégué aux Finances, a des implications en termes de ressources humaines et/ou financières ne sera soumis à l'Assemblée générale qu'à condition que la provenance des ressources requises soit indiquée.
- 28 Un vote secret peut être demandé par [90] membres votants ou plus (avec le système actuel une personne avec 4 procurations peut demander un vote secret).
- 29 En cas de partage égal des voix, le Président de l'Assemblée générale a voix prépondérante.

**Présentation de tous les commentaires reçus à la suite de la consultation
Octobre 2010 – 15 février 2011**

Tous les commentaires sont présentés dans l'ordre chronologique de réception, en commençant avec les contributions des Comités nationaux, et – sauf mention du contraire – dans la langue d'origine.

ICOMOS Canada

Contribution envoyée par M. Dinu Bumbaru, Président, le 15 janvier 2011

- a. The document's background needs to be expressed clearly along with the actual mandate given by the Executive Committee.
- b. The justification of these proposed modifications is unfortunately missing and should be included so we can have a real understanding of all this work.
- c. It is not clear how any of these proposed amendments will help the financial stability of ICOMOS since the only reference to financial stability seems to be in the cooption of members of the Executive Committee.
- d. The inclusion of the UNESCO geography as the reference for our own regional diversity is unacceptable. The UNESCO geography is essentially based on political interests, not cultural or professional ones, and contradicts the years of efforts in ICOMOS to bridge the differences and segregations arising from that political vision of the world; e.g. the UNESCO geography creates a wall between the US and Mexico and send us, Canada, to Europe! After the debacle of the proposal we were presented in Valetta of a reform of the structure of ICOMOS Doctrinal Texts to fit UNESCO's categories, one would have expected a more ICOMOS-sensitive approach. Let's be clear, UNESCO is a great organisation but ICOMOS is and must be different. Otherwise, we can't be a good partner for them nor a good leader for heritage.
- e. The redefinition of members categories is not clearly justified and it's not clear that the Executive Committee understand the consequence of such change, in particular the burden and bureaucratic workload it could impose on National Committees which are incorporated under National Legislations.

ICOMOS Canada is currently reviewing its Bylaws to incorporate the Ethical Commitment Statement and reflect better the ICOMOS membership categories. To learn suddenly that ICOMOS is about to reshuffle these now is likely to waste a lot of volunteer time and legal fees we have invested. We don't deny there is an opportunity to improve things and we can actually suggest some ways as a result of our own reflections, but the way this is presented - without a clear implementation strategy involving National Committees which are de facto recruitment agents of ICOMOS - is more likely to acheive more than destabilising ICOMOS.

This should be approached in an integrated way - bylaws improvement and recruitment strategy with National Committees. Please don't forget that many National Committees will have to change their bylaws to incorporate International ICOMOS technical adjustments. There are costs and delays as a result of this. This is nothing like the efforts put by not-incorporated International Committees after the adoption of the more «home-made ICOMOS» Eger-Xi'an Principles.

f. The increase of consecutive mandates from 3 to 4 for the President, Secretary and Treasurer are not acceptable. For years, the main discussions have been to reduce these from currently 3 to 2 mandates. Again, justification? People should look at the case of the many countries which have amended their constitutions to allow their leaders to keep their seats - rarely a success for democracy and the nation.

g. The standardization of treatment between National and International Committees is not fair not appropriate as presented in the document. National Committees are the basis of the ICOMOS network and the recruitment agencies for members; they make ICOMOS correspond to the natural level of organisation of the conservation system - the National level with its common traditional, legal and economic foundations. International Committees (often nicknamed «Scientific») are components created by ICOMOS Executive Committee to explore the various themes of conservation, be they regional, disciplinary or typological. Whereas the National Committees provide a natural access to cultural diversity, nothing seems to prevent the International Committees from being taken over by one or two nationalities.

h. To treat everything even is neither justified nor just. And it is not fair to impose all committees with bureaucratic burdens, which even the larger committees with their secretarial staff can barely deal with. The structure of ICOMOS must be imagined in a way that it valorises the sharing of ideas and experience to improve the conservation of heritage sites NOT to satisfy those who confuse adding procedure with achieving progress.

h. The formal incorporation of the Academy and Scientific Council in the construct of the Advisory Committee should not be made unless these have to answer the principle of credibility in terms of regional and disciplinary diversity. The current situation shows there is a real trend of a quasi-nationalisation of the scientific and professional development process in ICOMOS. Our statutes to provide effective means to prevent this and ensure ICOMOS benefits from a truly diverse input.

i. It is good that the issue of accrediting National Committee be addressed in this reform. Yet, the Statutes should acknowledge that the world is diverse and that not every National Committee can be modelled on the US or European standards. Statutes should provide for a variety of ways to develop its network of National contacts, whether through formal National Committees or working groups. For example, why haven't we yet created an interim National Group in Haiti as suggested following the earthquake? That could really help.

j. Overall, the proposals for the reform of the Rules of Procedures seem quite reasonable, practical and sound. Two main comments nevertheless:

1. Again, the reference to «regions» should not be based on the UNESCO geography as proposed earlier.

- 2 - Also, any candidate for the election should be required to sign a standard statement of «no conflict of interest» which must be reviewed and declared acceptable by the Candidatures Committee. A similar statement should be part of the cooption process. This is to ensure that all members of the Executive Committee of ICOMOS when acting in that capacity are first and foremost serving ICOMOS and its General Assembly, and upholding its Statutes instead of serving the interests of a particular committee or organisation in or outside ICOMOS.

ICOMOS Spain

Contribution envoyée par Mme Maria Rosa Suárez-Inclán, Présidente, le 19 janvier 2011

(note: les commentaires ont été envoyés en trois langues comme 'suivi de modifications'/'commentaire' dans le document d'origine)

In its comments, ICOMOS Spain disagreed that previous as well as new suggestions for amendment have been used, and that most of the proposed amendments correspond to requests that have been made for years.

Executive Committee, clause 9 on co-option

The co-option is questioned if the intention is that seats at the Executive Committee would be reserved for a few countries already well represented, in the end this would give a false impression of democracy and universality.

Bureau, clause 14

ICOMOS Spain would like to have information on the standard clause relating to representation in courts (note: this is a common clause in standard Statutes Non for Profit Associations under the French 1901 Law)

Bureau, clause 15

On the description of the tasks of the Bureau: "Non, ces tâches doivent être dans les Statuts".
Idem, last bullet on delegation of areas of responsibility to other Bureau members as per cabinet arrangements: "Non, le Président est le président pour tout l'ICOMOS et ses membres. Les Vice-présidents agissent par délégation, mais ne se substituent pas au président qui a sa propre fonction et représentativité".

Advisory Committee, clause 17 on the International Scientific Committees

"Les Comités scientifiques n'ont pas de personnalité juridique, ne paient pas des cotisations... il faudra être plus explicite."

Amendments, clause 22 on the majority required

"Ce n'est pas du tout démocratique".

Amendments to the Rules of Procedure

- Clause 23 on the election of the Vice-Presidents: demande de clarification sur la majorité des voix obtenues.
- Clause 23 on the election of other Board members: demande de clarification s'il s'agit des régions de l'UNESCO ou si une autre répartition sera formulée
- Clause 28 on the secret ballot: clarification whether this paragraph has been deleted?

ICOMOS Austria,

Accusé de réception envoyé par M. Wilfried Lipp, Président, le 1 février 2011

ICOMOS Venezuela

Contribution en Espagnol envoyée le 15 février 2011 ; traduction par M. Alfredo Conti

1 Aims and functions

We agree with the proposal of incorporating the intangible dimension of cultural heritage.

2 Members

We agree with the suppression of the detailed list of member's professions; this will allow no exclusion of other professions that could be related to a multidisciplinary vision. Regarding categories of members, it would be necessary to better define the limitations of sustaining members. We support the agreement with the Ethical Code as a condition for the acceptance of new members.

3 General Assembly

We agree with the proposal of clarification of terms related to quorum for the General Assembly.

4 Executive Committee

We agree with the composition of the Executive Committee and with the denomination of "Board" to clarify responsibilities differentiated from the "Bureau". We agree with different points on responsibilities and procedures of participation of the President of the Advisory Committee and members of the Board. We do not agree with adopting the regionalisation of UNESCO. We consider that the regionalisation must correspond to social and cultural realities of each geographic region. We do not agree with the proposal of extension to 12 years for the period of permanence in the positions of President, Secretary General and Treasurer. We consider that 9 years is a prudent period of permanence.

5 Bureau

We agree with the proposal of clarifying the description of responsibilities of members of the Bureau.

6 Advisory Committee

We do not agree with the proposal that International Committees have the same status than national committees in those countries where no national committee exists. We consider that in those cases the creation on national committees should be encouraged in accordance with sovereignty and legislation of each country.

7 National Committees

We do not agree with the proposal that regional groups be recognised by the Board where the establishment of a national committee is not possible. We consider that the creation of national committees must be fostered and encouraged in those countries where, on account of diverse circumstances, there are difficulties for the creation of such committees.

8 Proposal of amendment of procedures of the General Assembly

We agree with the proposal of simplifying the procedures of elections and the date of term of proxies for elections.

ICOMOS Australia

Contribution envoyée par Mme Jane Harrington, Présidente, le 18 février 2011

Australia ICOMOS supports the majority of the amendments as tabled, but notes the desire for greater clarity from several National Committees regarding the manner of implementation of some of the proposed changes. It is likely that the summarised nature of the document has unintentionally created ambiguities and lack of clarity in some places, and we look forward to their resolution in the next iteration of this process.

In terms of our own queries and matters of interest, we make the following specific comments:

1 Members, Clause 3 - dot point 2: we assume there is a small typographical error in the text so that the word NOT should be included in the following clause for it to make sense.

“Associate members shall be members of a National Committee but not of ICOMOS (they do not pay international membership and have no rights in ICOMOS, including in the International Committees and the General Assembly)”.

Members, Clause 3 - dot point 5: we suggest that the proposed new category of ‘patrons’ needs clarification and anticipate that a set of agreed criteria will be developed to resolve this.

3 Executive Committee, Clause 7: we seek clarification as to whether or not this is proposing a change to the current status of the President of the Advisory Committee. If a change is being proposed, we do not support this amendment.

4 Advisory Committee, Clause 18: we support the intent of this amendment but reserve the right to comment on the final wording of the sentence to be inserted.

5 National Committees – Clause 20: Australia ICOMOS strongly endorses this amendment.

ICOMOS Sweden

Contribution envoyée par Mme Kerstin Westerlund Bjurström, Présidente, le 21 février 2011

ICOMOS Sweden wishes to make the following comments on the proposals sent to the Advisory Committee and transmitted in the E-news no. 62.

We are in agreement with most of the proposals, but have a supplementary or different view on the following items

Members

3. We favour the proposed distinction between members and patrons. Members should always have voting rights and it is sufficient with the three categories: individual, institutional and honorary. If there is a need for association of individuals, for example to attract students who do not meet the professionalism requirements, this then is a matter solely for the NC's, and there should be no mentioning of such a membership category in the statutes with an ensuing obscurity as to who are the ICOMOS members. If NC's opt to bring in associates with a national status as their own members, they do in a way change their format from NC's into another legal personality, and must not mix the two personalities.

Executive Committee

6 and 9. We question the need for co-opted members. The only reason for co-optation is in cases of demise or demission. Then replacements could be found either in the line of non-elected candidates at the last GA or in a pool of specially elected reserves. If the ExCom needs reinforcement for special issues it should feel free to call in observers with a right to take part of the deliberations but without voting rights.

Advisory Committee

18. The addition of the International Scientific Council and the Academy should make it clear that these bodies are optional and not necessary for the functioning of the AdCom.

Amendment of the statutes

22. No reason has been given for the unusual proposal that statutes may be amended by a simple majority. We disagree, as this could cause instability. The current order is quite acceptable. However, the time limit could be shortened to two months.

Other

In view of the fact that under the Eger-Xian principles the ISC's may take in their own membership there is no longer a need for the ExCom to ratify membership as provided for in Article 14 (b).

Rules of procedure for the GA

28. We do not understand what is being proposed here. Given that under the present system one voting member with four proxies constitutes the necessary five to call a secret ballot, is it proposed that the number should be augmented to 90? This seems to be a bit extraordinary. A possible solution may be to keep the present number, but in these issues not recognising the proxies. Five individuals present should be the decisive number.

Final comments

It is good that statutory change is finally coming to a turning point. The ExCom should now put together a complete draft of texts to be communicated four months ahead of the GA in Paris.

Mme Darwina L. Neal, membre de ICOMOS US

Contribution envoyée le 31 janvier 2011

(note: les commentaires ont été envoyés comme 'suivi de modifications' dans le texte d'origine et étaient complétés par des considérations formulées dans un courrier électronique d'accompagnement; ils ont été fusionnés dans le document ci-dessous ; à valider par son auteur)

Members, clause 3

- Associate Members: if to be referenced, such a category needs to be added.
- Honorary Members: should not be changed
- Patrons: Need to explain before establishing

Executive Committee

- It appears in reviewing the existing Statutes that what was called the Bureau is now proposed to be called the Executive Committee, and vice versa. I agree with this, because the other terms were always confusing in regard to how they were used by other organizations, but this will require a number of wording changes throughout the Statutes to ensure conformance. Maybe, because of extensive other changes being made, it would be more apropos to now use "Board" throughout, instead of "Bureau", to be more in line with other organizations that have an EXCO and a Board of Directors or Trustees, which also includes the EXCO.
- Co-option: Does "co-opted" mean elected? Suggested wording: five members elected by the Board
- Recognition and withdrawal of recognition of National Committees and International Scientific Committees: This appears capricious, unless it is done on some logical basis, such as non-payment of dues for at least a year.

Election procedure

Since both the existing and the proposed method seem to be rather capricious, has consideration ever been given to having elections done by region, with each region nominating its own candidates and then voting on those candidates, rather than having regional representatives elected by everyone? Most of whom do not know the candidates? Especially since the people attending the GA are those who either live the closest and/or are those who can afford to travel? For example, has consideration been given to a Board that would consist of:

President - Elected by all

Treasurer - Elected by all

Secretary-General - Elected by all

7 Vice Presidents - One per region, elected by members of respective region

7 Board Members - One per region, elected by members of respective region

7 Board members - Elected at large (rather than by the Board)

Total: 24 Board Members

It seems that this would lead to more democratic representation and help ensure that regions would be more equitably represented. I realize that this would be a major change and would take a while to transition into, but at least wanted to propose it to provoke some thought!

Bureau

- The President represents the organisation and can only make major commitments with the approval of, or upon delegation by, the Bureau: need to clarify what 'major' is – in regards to funds or policy/position statements?
- Duties listed in Statutes are more comprehensive and apropos.

List of candidates

If this (note: deletion of article 12-c concerning the Advisory Committee drawing up a list of candidates for election to the Board) is done, an alternative means of developing a list of candidates needs to be incorporated. In a quick look at rest of statutes, I couldn't find another mention of how a slate would be developed, unless it would be a free-for-all at the General Assembly.

Seems like a set process for developing a slate of nominees should be developed, including requirements for circulating this list of nominees, along with their CV's and any election statements a set # of days before the GA so that voting members learn about them ahead of time.

National Committees

At such time that it is possible to establish a National Committee, the Regional Group would be incorporated and cease to exist: Adding this would ensure that only one committee represents each country and eliminate possible rivalry.

Amendment of the Statutes

Most other organizations that I'm familiar with require a higher number, such as two-thirds, which is what is now required by the existing Article 19 that I have inserted for comparison. Recommend that ex. not be changed.

Rules of Procedure of the General Assembly

I could not find the Rules of Procedure for the General Assembly on the ICOMOS website, so comments on those proposals were done without the benefit of comparison with the existing ones, but they should be comprehensively reviewed as well.

General

In reviewing the proposed changes in regard to the existing statutes on the ICOMOS website, it became apparent that it could benefit from a number of other changes throughout. For example, in these days it is rather archaic and chauvinistic to use he/his/him and chairman throughout the document, when many other organizations have had a policy for years that all of their official documents and policies must contain non-gender-specific language - i.e., either rewrite to eliminate need for "he/his/him", etc. or use s/he or he/she, his/her or her/him, for example. Also, use "Chair" instead of "Chairman".

Another suggestion. It is one thing to propose reforms that are in some cases conceptual and in others specific, but the key is how they will actually be incorporated in detail into the existing statutes. This can only be shown through presenting the documents in a comparative way, such as "track changes", so that the differences between existing and proposed are clear to those voting.

Last, since this current effort is to lead to "long overdue reform" of the statutes, it would seem logical to do a comprehensive review of the existing ones so that all recommended changes can be proposed and made at the same time, instead of incrementally over a longer period, especially since I would expect that the resultant approved revised statutes would need to be legally filed wherever ICOMOS is legally incorporated - in Paris, I would assume?